

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00187 Numéro SIREN : 400 461 497 Nom ou dénomination : DYNALEC DIST
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt 16401

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/16401

Déposant :

Nom/dénomination : DYNALEC DIST

Forme juridique :

N° SIREN : 400 461 497

N° gestion : 1995 B 00187



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DYNALEC DIST.

Avenue du Maréchal Koenig
49300 CHOLET

S.A.S. au capital de 300 000 €
R.C.S. ANGERS 400 461 497

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019

Comptes certifiés conformes

M. COGNET Laurent

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



MM. Coget



MM. L.



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DYNALEC DIST.** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	17 741 766 €
■ Chiffre d'affaires	44 887 345 €
■ Bénéfice net comptable	354 491 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 16/07/2019

Vincent GUERINEAU

Grégoire BUNOT

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros





BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	18 297 597	7 272 613	11 024 983	11 224 702
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	3 968 127	73 067	3 895 059	3 883 835
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	84 452	73 067	11 384	160
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 566 512	7 199 545	4 366 966	4 863 404
TERRAINS	863 738	286 815	576 922	621 226
CONSTRUCTIONS	7 306 888	4 375 934	2 930 953	3 306 760
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 951 290	2 226 045	725 245	819 103
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	444 594	310 750	133 844	116 314
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 762 957		2 762 957	2 477 462
PARTICIPATIONS	9 998		9 998	9 998
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 819 871		1 819 871	1 506 179
TITRES IMMOBILISES DIVERS	808 158		808 158	804 363
PRETS	122 304		122 304	156 921
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 625		2 625	
ACTIF CIRCULANT	6 739 097	22 314	6 716 783	6 432 538
STOCKS ET EN-COURS	3 662 664		3 662 664	4 091 212
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	26 892		26 892	17 469
MARCHANDISES	3 635 772		3 635 772	4 073 743
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8 986		8 986	9 976
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 220 484	22 314	2 198 170	1 728 052
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	145 488	22 314	123 174	203 707
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 074 995		2 074 995	1 524 345
CREANCES DIVERSES (3)	405 967		405 967	345 636
DISPONIBILITES	215 831		215 831	55 626
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 163		225 163	202 033
TOTAL GENERAL	25 036 694	7 294 927	17 741 766	17 657 241
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			5 507	43 927
(3) Dont à plus d'un an				



Mane



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 546 607	6 522 116
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 610	3 450 610
RESERVES	2 441 505	1 972 106
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	2 411 505	1 942 106
RESULTAT DE L'EXERCICE	354 491	799 399
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 546 607</i>	<i>6 522 116</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	168 420	105 240
PROVISIONS POUR RISQUES	168 420	105 240
DETTES (1)	11 026 739	11 029 885
DETTES FINANCIERES (2)	6 440 492	6 819 608
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 796 187	4 476 082
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 644 305	2 343 526
DETTES D'EXPLOITATION	4 545 951	4 110 515
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 091 646	2 741 839
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 304 892	1 240 090
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	149 412	128 584
DETTES DIVERSES	21 604	55 000
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	4 590	35 230
AUTRES DETTES DIVERSES	17 014	19 769
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 691	44 760
TOTAL GENERAL	17 741 766	17 657 241
(1) Dont à plus d'un an	2 926 090	3 456 960
Dont à moins d'un an	8 100 648	7 572 924
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 636 641	2 596 272



nnat



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 333 906	43 522 479
VENTES DE MARCHANDISES	44 091 148	42 398 307
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	796 196	711 358
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>44 887 345</i>	<i>43 109 665</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	7 292	13 250
TRANSFERTS DE CHARGES	140 104	72 617
AUTRES PRODUITS	299 164	326 946
CHARGES D'EXPLOITATION	45 073 968	42 674 305
ACHATS DE MARCHANDISES	35 143 452	33 459 399
VARIATION DES STOCKS	437 970	53 815
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	76 888	78 446
VARIATION DES STOCKS	(9 422)	5 949
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 910 147	3 526 879
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	620 596	631 279
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 339 720	3 303 684
CHARGES SOCIALES	834 148	863 728
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	624 342	607 670
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	727	13 727
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	63 180	105 240
AUTRES CHARGES	32 217	24 486
RESULTAT D'EXPLOITATION	259 938	848 173
PRODUITS FINANCIERS	303 631	287 799
PARTICIPATIONS	293 131	284 095
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 113	1 269
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	3 385	2 434
CHARGES FINANCIERES	116 159	140 315
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 159	140 315
RESULTAT FINANCIER	187 471	147 484
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	447 409	995 657



nnat



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000	137 891
SUR OPERATIONS DE GESTION		4 069
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 000	133 822
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 012	17 666
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 434	287
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 358	17 379
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 220	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 012)	120 225
PARTICIPATION DES SALARIES	35 449	89 145
IMPOTS SUR LES BENEFICES	50 457	227 339
BENEFICE NET COMPTABLE	354 491	799 399
<i>Total des produits</i>	<i>45 643 537</i>	<i>43 948 170</i>
<i>Total des charges</i>	<i>45 289 046</i>	<i>43 148 770</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	24 436	32 401
Produits financiers concernant les entreprises liées	293 072	284 046
Charges financières concernant les entreprises liées	540	510



nnat

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Fonds commercial

* SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001	3 853 674
------------	---------------------------------	-----------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 952 845	15 283		3 968 127
Immobilisations corporelles	11 433 499	135 424	2 411	11 566 513
Immobilisations financières - titres	814 361	3 795		818 156
Immobilisations financières – créances (*)	1 663 101	321 399	39 698	1 944 801
	17 863 806	475 900	42 109	18 297 597
(*) dont S.C.I. Dulekler	1 506 180	313 692		1 819 872

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	69 009	4 059		73 068
Immobilisations corporelles	6 570 094	629 504	52	7 199 546
	6 639 103	633 563 (*)	52	7 272 614
(*) Dont dotation :				
. linéaire		590 562		
. dégressive		33 781		
. exceptionnelle		9 220		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	105 240	63 180		168 420
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	28 879	727	7 292	22 314
	134 119	63 907 (*)	7 292 (*)	190 734
(*) Dont :				
. exploitation		63 907	7 292	
. financier				
. exceptionnel				

Le poste provision pour risques et charges se ventile ainsi :

- la société a fait l'objet d'un contrôle de la TASCOT au titre des années 2015 à 2018. Par proposition de rectification à hauteur de 63 k€, l'administration fiscale a remis en cause la non déclaration des ventes du drive accolé. La société, appuyée en cela par ses conseils, souhaite contester cette décision.
- une provision pour risques d'un montant de 105 240 € relative à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie, en vue d'obtenir la restitution de ristournes perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	99 000
Dotation aux amortissements théoriques	22 134
Cumul des amortissements théoriques	72 883
Valeur nettes	26 117

Redevances

Afférentes à l'exercice	24 437
Cumulées	80 532
Restant à payer: . à mois d'un an	20 528
. de un à cinq ans	8 008
. à plus de cinq ans	
. total	28 536

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	790
---	-----

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 944 801	5 507	1 939 294
Acomptes versés sur commandes	8 987	8 987	
Créances d'exploitation	2 220 484	2 220 484	
Créances diverses	405 968	405 968	
Charges constatées d'avance	225 163	225 163	
	4 805 403	2 866 109	1 939 294

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 637 592	2 637 592		
Emprunts bancaires (1)	1 158 596	492 897	665 698	
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 644 305	383 913		2 260 392
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 545 951	4 545 951		
Dettes diverses	21 605	21 605		
Produits constatés d'avance	18 691	18 691		
	11 026 740	8 100 649	665 698	2 260 392

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 951

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 719 828

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 593 553



Manet

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
- Hypermarché	37 339 689	36 007 525
- Drive accolé	4 226 660	3 985 860
- Drive déporté	3 320 996	3 116 280
	<u>44 887 345</u>	<u>43 109 665</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	14
- Employés	<u>123</u>
	146

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 198 149 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 173 298 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	2 359	6 000
Amendes et pénalités	1 434	
Dotations amortissements exceptionnelles	9 220	
	13 013	6 000

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	35 449
	35 449

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28 % et est diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	64 522
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-14 065
	50 457

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	4 052
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	920

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	1 158 596	4 543 110 ^(**)	4 819 092
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté.

(**) Montant limité au capital emprunté.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 293 160	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;

- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27,45 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et agents de maîtrise, moyen pour les employés ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 234 950 €

Entreprises liées

	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET RCS : ANGERS 538 250 895	S.A.S. HOLDING CHOLEC 49300 CHOLET RCS : ANGERS 499 195 360
Participations	9 998	-
Créances rattachées à des participations	1 819 872	-
Créances diverses	-	334 739
Produits de participation	267 712	-
Autres produits financiers	25 360	-
Charges financières	-	540
Autres achats et charges externes	513 057	-

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET RCS : ANGERS 538 250 895
Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	274 849
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	9 998
Valeur nette des titres détenus	9 998
Prêts et avances consentis	1 819 872
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	521 585
Résultat du dernier exercice clos	274 849
Dividendes encaissés	267 712

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et s'élève à 13 480 €.

DYNALEC DIST
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : Avenue du Maréchal Koenig - 49300 CHOLET
400 461 497 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUILLET 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 354 491,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 491,20 euros
A titre de dividendes	340 000,00 euros
Soit 34,00 euros par action	
Le solde	14 491,20 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 425 996,76 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 054,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 338 946,00 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2016	330 000 €	10 000	1 023 €	328 977 €
31/01/2017	325 000 €	10 000	1007,50 €	323 992,50 €
31/01/2018	330 000 €	10 000	1 023 €	328 977 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juillet 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

Mr Laurent COGNET

M. COGNET Laurent



**CABINET GILLES CHUPIN
AUDIT**

6 RUE LEONARD DE VINCI
ST ANDRE DE LA MARCHE
49450 SEVREMOINE
Tél. 02 41 30 97 78
Fax. 02 41 30 81 57
cac.chupin@groupe-excel.fr

SAS DYNALEC

SAS au capital de 300 000 Euros

Siège social : 1 avenue du Maréchal Koenig

49300 CHOLET

400 461 497 RCS ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2019

SARL au capital de 82 000€
FR 46 - 480 314 491 00030
RCS Angers - APE 6920Z

Membre de la Cie Régionale
des commissaires aux comptes
de la région d'Angers



MM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2019

A la collectivité des associés de la société SAS DYNALEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DYNALEC relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'analyse du contrôle interne de l'entreprise et les procédures de confirmation des principaux fournisseurs, que nous avons mises en œuvre, nous permettent d'accepter les méthodes et les estimations, sous-tendant la comptabilisation des opérations significatives de l'exercice.

Au vu de nos contrôles, dont l'assistance à l'inventaire physique, nous considérons que les méthodes et les estimations des stocks retenues par la société sont satisfaisantes. L'absence de dépréciation provisionnée est acceptable.

Concernant les comptes clients, sur la base des éléments disponibles au jour de l'arrêté des comptes, nous estimons que l'appréciation retenue par la société du risque client est raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SEVREMOINE,
Le 8 juillet 2019,

GILLES CHUPIN AUDIT
Gilles CHUPIN
Commissaire aux Comptes

Le rapport comporte 16 pages, annexes comprises.



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	18 297 597	7 272 613	11 024 983	11 224 702
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	3 968 127	73 067	3 895 059	3 883 835
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	84 452	73 067	11 384	160
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 566 512	7 199 545	4 366 966	4 863 404
TERRAINS	863 738	286 815	576 922	621 226
CONSTRUCTIONS	7 306 888	4 375 934	2 930 953	3 306 760
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 951 290	2 226 045	725 245	819 103
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	444 594	310 750	133 844	116 314
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 762 957		2 762 957	2 477 462
PARTICIPATIONS	9 998		9 998	9 998
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 819 871		1 819 871	1 506 179
TITRES IMMOBILISES DIVERS	808 158		808 158	804 363
PRETS	122 304		122 304	156 921
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 625		2 625	
ACTIF CIRCULANT	6 739 097	22 314	6 716 783	6 432 538
STOCKS ET EN-COURS	3 662 664		3 662 664	4 091 212
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	26 892		26 892	17 469
MARCHANDISES	3 635 772		3 635 772	4 073 743
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8 986		8 986	9 976
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 220 484	22 314	2 198 170	1 728 052
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	145 488	22 314	123 174	203 707
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 074 995		2 074 995	1 524 345
CREANCES DIVERSES (3)	405 967		405 967	345 636
DISPONIBILITES	215 831		215 831	55 626
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 163		225 163	202 033
TOTAL GENERAL	25 036 694	7 294 927	17 741 766	17 657 241
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			5 507	43 927
(3) Dont à plus d'un an				

1

Cabinet Gilles Giron
Expertise Comptable
6 RUE LEONARD DE VINCO
SAINT ANDRE DE LA MARCHE
49450 SEVREMOINE
Tél. 02 41 30 97 78

5



nnat



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 546 607	6 522 116
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 610	3 450 610
RESERVES	2 441 505	1 972 106
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	2 411 505	1 942 106
RESULTAT DE L'EXERCICE	354 491	799 399
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 546 607</i>	<i>6 522 116</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	168 420	105 240
PROVISIONS POUR RISQUES	168 420	105 240
DETTES (1)	11 026 739	11 029 885
DETTES FINANCIERES (2)	6 440 492	6 819 608
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 796 187	4 476 082
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 644 305	2 343 526
DETTES D'EXPLOITATION	4 545 951	4 110 515
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 091 646	2 741 839
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 304 892	1 240 090
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	149 412	128 584
DETTES DIVERSES	21 604	55 000
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	4 590	35 230
AUTRES DETTES DIVERSES	17 014	19 769
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 691	44 760
TOTAL GENERAL	17 741 766	17 657 241
(1) Dont à plus d'un an	2 926 090	3 456 960
Dont à moins d'un an	8 100 648	7 572 924
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 636 641	2 596 272



nnat


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 333 906	43 522 479
VENTES DE MARCHANDISES	44 091 148	42 398 307
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	796 196	711 358
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	44 887 345	43 109 665
REPRISES SUR PROVISIONS	7 292	13 250
TRANSFERTS DE CHARGES	140 104	72 617
AUTRES PRODUITS	299 164	326 946
CHARGES D'EXPLOITATION	45 073 968	42 674 305
ACHATS DE MARCHANDISES	35 143 452	33 459 399
VARIATION DES STOCKS	437 970	53 815
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	76 888	78 446
VARIATION DES STOCKS	(9 422)	5 949
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 910 147	3 526 879
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	620 596	631 279
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 339 720	3 303 684
CHARGES SOCIALES	834 148	863 728
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	624 342	607 670
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	727	13 727
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	63 180	105 240
AUTRES CHARGES	32 217	24 486
RESULTAT D'EXPLOITATION	259 938	848 173
PRODUITS FINANCIERS	303 631	287 799
PARTICIPATIONS	293 131	284 095
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 113	1 269
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	3 385	2 434
CHARGES FINANCIERES	116 159	140 315
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 159	140 315
RESULTAT FINANCIER	187 471	147 484
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	447 409	995 657



nnac


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000	137 891
SUR OPERATIONS DE GESTION		4 069
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 000	133 822
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 012	17 666
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 434	287
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 358	17 379
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 220	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 012)	120 225
PARTICIPATION DES SALAIRES	35 449	89 145
IMPOTS SUR LES BENEFICES	50 457	227 339
BENEFICE NET COMPTABLE	354 491	799 399
<i>Total des produits</i>	<i>45 643 537</i>	<i>43 948 170</i>
<i>Total des charges</i>	<i>45 289 046</i>	<i>43 148 770</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	24 436	32 401
Produits financiers concernant les entreprises liées	293 072	284 046
Charges financières concernant les entreprises liées	540	510



nnat

A N N E X E**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Fonds commercial

* SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001	3 853 674
------------	---------------------------------	-----------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 952 845	15 283		3 968 127
Immobilisations corporelles	11 433 499	135 424	2 411	11 566 513
Immobilisations financières - titres	814 361	3 795		818 156
Immobilisations financières – créances (*)	1 663 101	321 399	39 698	1 944 801
	17 863 806	475 900	42 109	18 297 597
(*) dont S.C.I. Dulekler	1 506 180	313 692		1 819 872

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	69 009	4 059		73 068
Immobilisations corporelles	6 570 094	629 504	52	7 199 546
	6 639 103	633 563 (*)	52	7 272 614
(*) Dont dotation :				
. linéaire		590 562		
. dégressive		33 781		
. exceptionnelle		9 220		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	105 240	63 180		168 420
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	28 879	727	7 292	22 314
	134 119	63 907 (*)	7 292 (*)	190 734
(*) Dont :				
. exploitation		63 907	7 292	
. financier				
. exceptionnel				

Le poste provision pour risques et charges se ventile ainsi :

- la société a fait l'objet d'un contrôle de la TASCOM au titre des années 2015 à 2018. Par proposition de rectification à hauteur de 63 k€, l'administration fiscale a remis en cause la non déclaration des ventes du drive accolé. La société, appuyée en cela par ses conseils, souhaite contester cette décision.
- une provision pour risques d'un montant de 105 240 € relative à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie, en vue d'obtenir la restitution de ristournes perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	99 000
Dotation aux amortissements théoriques	22 134
Cumul des amortissements théoriques	72 883
Valeur nettes	26 117

Redevances

Afférentes à l'exercice	24 437
Cumulées	80 532
Restant à payer: . à mois d'un an	20 528
. de un à cinq ans	8 008
. à plus de cinq ans	
. total	28 536

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	790
---	-----

Créances : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSA PLUS
D'UN AN

Créances de l'actif immobilisé	1 944 801	5 507	1 939 294
Acomptes versés sur commandes	8 987	8 987	
Créances d'exploitation	2 220 484	2 220 484	
Créances diverses	405 968	405 968	
Charges constatées d'avance	225 163	225 163	
	4 805 403	2 866 109	1 939 294

Dettes : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSDE UN A
CINQ ANSA PLUS DE
CINQ ANS

Concours bancaires courants (*)	2 637 592	2 637 592		
Emprunts bancaires (1)	1 158 596	492 897	665 698	
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 644 305	383 913		2 260 392
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 545 951	4 545 951		
Dettes diverses	21 605	21 605		
Produits constatés d'avance	18 691	18 691		
	11 026 740	8 100 649	665 698	2 260 392

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 951

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 719 828

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 593 553

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>N</u>	<u>N-1</u>
- Hypermarché	37 339 689	36 007 525
- Drive accolé	4 226 660	3 985 860
- Drive déporté	3 320 996	3 116 280
	<u>44 887 345</u>	<u>43 109 665</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	14
- Employés	<u>123</u>
	146

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 198 149 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 173 298 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	2 359	6 000
Amendes et pénalités	1 434	
Dotations amortissements exceptionnelles	9 220	
	13 013	6 000

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	35 449
	35 449

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28 % et est diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	64 522
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-14 065
	50 457

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	4 052
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	920

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	1 158 596	4 543 110 (**)	4 819 092
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté.

(**) Montant limité au capital emprunté.

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 293 160	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;

11

Cabinet Gillis Chopin
Expertise Comptable - Audit
6 RUE LEONARD DE VINCI
91000 SAINT ANDRE DE LA MARCHE
49450 SEVREMOINE
Tél. 02 41 30 97 72



MMaL

- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27,45 %) ;
 - critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et agents de maîtrise, moyen pour les employés ;

- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 234 950 €

Entreprises liées

	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET RCS : ANGERS 538 250 895	S.A.S. HOLDING CHOLEC 49300 CHOLET RCS : ANGERS 499 195 360
Participations	9 998	-
Créances rattachées à des participations	1 819 872	-
Créances diverses	-	334 739
Produits de participation	267 712	-
Autres produits financiers	25 360	-
Charges financières	-	540
Autres achats et charges externes	513 057	-

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. DULEKLER 49300 CHOLET RCS : ANGERS 538 250 895
Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	274 849
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	9 998
Valeur nette des titres détenus	9 998
Prêts et avances consentis	1 819 872
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	521 585
Résultat du dernier exercice clos	274 849
Dividendes encaissés	267 712

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et s'élève à 13 480 €.